
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 25 FEV 2021

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 21-00174 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de **recrutement sur mesures nouvelles spéciales de dix (10) Pharmaciens Spécialistes, session 2020.**

Ce sont :

PHARMACIENS SPÉCIALISTES

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	BATIONO BERTRAND ANGE MARIE	2610_8605_3247_769	B11556961	05/09/89
2	KABORE DIEUDONNE ODILON	2610_3809_3678_513	B13451331	04/01/85
3	KAMBOU SIÉ PAUL	2610_7201_0739_389	B12932245	31/12/90
4	OUEDRAOGO WINDBEDEMA PRISCA	2610_5294_7645_896	B15129230	18/01/89
5	PAGBELGUEM BONSDAWINDE	2610_6957_6394_298	B9204213	31/12/90

Arrêté la présente liste à 5 nom(s).

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé (DRH/MS).

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général


SOULEYMANE LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon